



Planification de l'entrée à l'école : Rôles et responsabilités

Le tableau suivant décrit les rôles et les responsabilités potentiels des participantes et des participants à la démarche de planification. Les rôles et les responsabilités qui figurent dans la colonne « *Planification pour les enfants ayant des besoins particuliers* » s'ajoutent à ceux qui sont énoncés dans la colonne « *Planification pour tous les enfants* ».

Planification pour tous les enfants	Planification pour les enfants ayant des besoins particuliers
Les parents :	
<ul style="list-style-type: none"> • participent aux séances d'inscription ou à d'autres activités connexes; • partagent des renseignements sur leur enfant; • fournissent les dossiers requis, notamment les renseignements médicaux sur les vaccins, les allergies et les problèmes de santé actuels, le cas échéant (p. ex., asthme, troubles de la vision, de l'ouïe); • préparent l'enfant à l'école en : <ul style="list-style-type: none"> – participant à l'orientation scolaire; – aidant l'enfant à pratiquer les nouvelles routines et habiletés. 	<ul style="list-style-type: none"> • inscrivent leur enfant lors des séances d'inscriptions ou avant; • décrivent les besoins particuliers de leur enfant; • participent à une conférence de cas pour l'enfant.
Les organismes communautaires* :	
<ul style="list-style-type: none"> • facilitent l'entrée scolaire de l'enfant en : <ul style="list-style-type: none"> – communiquant avec l'école et les parents dans la langue d'enseignement; – prévenant le conseil ou l'école où l'enfant sera inscrit, avec le consentement écrit des parents; – échangeant des renseignements sur l'enfant (avec le consentement des parents); – partageant l'information sur les services (dans la langue d'enseignement, préférablement); – collaborant avec l'équipe de planification de l'entrée à l'école. 	<ul style="list-style-type: none"> • facilitent l'entrée à l'école de l'enfant en : <ul style="list-style-type: none"> – échangeant, s'il y a lieu, les stratégies efficaces; – planifiant et participant à des conférences de cas, s'il y a lieu; – gardant, s'il le faut, le contact avec l'école au cours du premier trimestre.

* Les Centres de la petite enfance assurent un lien important entre les programmes préscolaires et la maternelle.



Planification pour tous les enfants	Planification pour les enfants ayant des besoins particuliers
Le conseil scolaire** :	
<ul style="list-style-type: none"> • collabore avec d'autres conseils scolaires et les organismes communautaires du district pour élaborer et établir une politique et une démarche pour la planification de l'entrée à l'école à l'échelle du conseil; • appuie les communications à l'échelle du conseil scolaire; • examine les problématiques et les résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> • facilite la planification de l'entrée à l'école des enfants ayant des besoins particuliers; • fournit la formation en cours d'emploi.
La directrice ou le directeur d'école :	
<ul style="list-style-type: none"> • coordonne une équipe de planification de l'entrée à l'école et établit un plan pour l'école; • définit la démarche; • voit à la mise en œuvre du plan; • donne suite aux problématiques soulevées pendant la démarche. 	<ul style="list-style-type: none"> • sollicite la participation des parents, du personnel du conseil scolaire et d'organismes communautaires à la mise en œuvre d'un plan à l'échelle de l'école; • obtient les renseignements nécessaires; • coordonne la ou les conférences de cas pour les enfants ayant des besoins particuliers; • coordonne l'orientation des enfants ayant des besoins particuliers; • donne suite aux problématiques soulevées pendant la démarche.
L'enseignante ou l'enseignant titulaire et/ou l'enseignante-ressource ou l'enseignant-ressource :	
<ul style="list-style-type: none"> • facilite l'entrée de l'enfant dans la classe en : <ul style="list-style-type: none"> – faisant partie de l'équipe de planification de l'entrée à l'école; – participant aux séances d'information des parents et aux activités d'orientation. 	<ul style="list-style-type: none"> • facilite l'entrée de l'enfant dans la classe en : <ul style="list-style-type: none"> – participant à une ou des conférences de cas pour les enfants ayant des besoins particuliers; – observant les enfants ayant des besoins particuliers dans les programmes préscolaires; – aidant l'organisme préscolaire à déterminer les habiletés dont l'enfant aura besoin pour une entrée à l'école réussie.

** Le personnel du conseil scolaire (p. ex., la surintendante ou le surintendant, la coordonnatrice ou le coordonnateur de l'éducation de l'enfance en difficulté ou la conseillère ou le conseiller pédagogique) s'acquitte souvent de ces responsabilités.

